

Programme des dons écologiques

Portrait de donateurs



Photo : Conservation de la nature Canada

Création d'un patrimoine de conservation grâce à une remise en état de l'habitat dans le sud-est de la Colombie-Britannique

« Lorsque nous avons parlé d'utiliser de la machinerie lourde pour creuser dans le champ, les Latter étaient préoccupés et anxieux; ça se comprend », se rappelle le biologiste Richard Klafki, directeur du Programme des Rocheuses canadiennes pour l'organisme Conservation de la nature Canada (CNC).

Même si Carol et Walter Latter ne possèdent plus Cherry Meadows, une propriété qui a été objet d'un don écologique dans le sud-est de la Colombie-Britannique, leur lien à la terre, remontant à 1992, a des racines bien profondes. La conservation à long terme de ces 70 hectares a toujours été leur priorité.

« La terre avait été asséchée par les agriculteurs bien avant que nous en prenions possession », explique Carol. Autrefois utilisée comme pâturage pour les chevaux et le bétail, la terre portait les marques du surpâturage. Les Latter se sont consacrés à la remise en état de l'habitat, travaillant sans relâche pour ramener le paysage à la vie.

« Nous voulions nous assurer que l'intendance de notre terre serait confiée à une organisation qui pourrait s'en occuper et la protéger », explique Carol. En 2014, les Latter ont donc décidé de céder leur terre à CNC. Grâce au Programme des dons écologiques, les Latter se sont assurés que Cherry Meadows allait être protégée à jamais. Même si la propriété a été cédée à CNC, Carol et Walter ont conservé leur droit d'y vivre : de cette façon, ils gardent leur lien profond avec l'endroit dont ils ont pris soin pendant des décennies.



Photo : Walter Latter

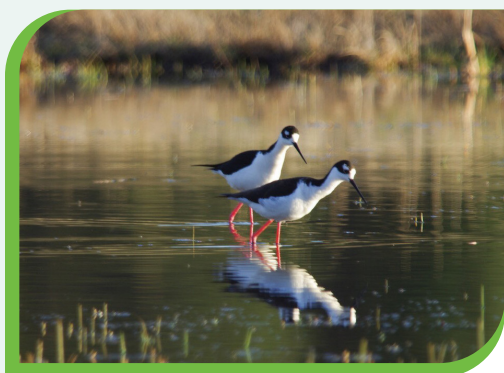


Photo : Walter Latter

Le Programme des dons écologiques aide les propriétaires fonciers à protéger les zones écosensibles tout en offrant des avantages financiers, pour autant que les trois conditions suivantes soient satisfaites :

1. le caractère écosensible de la terre doit être attesté;
2. la juste valeur marchande du don écologique doit être déterminée;
3. le don doit être fait à un organisme bénéficiaire admissible (notamment à une fiducie foncière ou à une administration municipale, provinciale ou fédérale) qui veillera à ce que la biodiversité et le patrimoine environnemental de la terre soient préservés de façon perpétuelle.



« **Cherry Meadows est un domaine superbe** », souligne Richard Klafki. Un ruisseau serpente dans la vallée, tandis que des pins ponderosas et des mélèzes de l'Ouest s'épanouissent dans les prairies et forêts ouvertes avoisinantes. La charmante demeure des Latter, en surplomb, embrasse cette vue.

Dès que le don écologique a été confirmé, CNC a commencé à remettre la vallée dans son état naturel. À l'aide d'excavatrices et de bouteurs, des spécialistes de l'environnement ont entrepris des travaux pour rendre la santé à cette terre.

« **Nous avons été en mesure de créer 13 micro-milieux humides dans la plaine inondable, là où se trouvait l'ancien pâturage** », explique Richard. « **Et nous avons laissé le temps faire son œuvre au cours des sept ou huit dernières années. Cette période d'attente a donné à la terre le temps de guérir et de se régénérer.** »

Depuis leur maison sur la colline, les Latter ont été témoins de la remarquable transformation de Cherry Meadows. « **La végétation repousse, et nous voyons plus d'oiseaux et d'autres espèces sauvages** », s'émerveille Carol. « **Cela a fait toute la différence** », renchérit Walter. « **Nous voyons de plus en plus de wapitis et de cerfs brouter dans le fond de la vallée.** »

Le rétablissement de la terre s'est fait en profondeur. « **C'est une propriété extraordinairement diversifiée** », ajoute Richard. « **Elle abrite des populations de sauvagine, des blaireaux d'Amérique et des communautés rares d'espèces végétales de prairie. Et, oui, des grizzlis se promènent ici, aussi. Même si elle est de petite taille, elle a une grande importance écologique.** »



Photo : Carol Latter

La remise en état de Cherry Meadows est un exemple probant de don écologique pouvant mener à une réussite durable sur le plan de la conservation. Ces avantages s'étendent au delà des limites de la propriété. « **Ces terres filtrent et emmagasinent l'eau. Elles constituent un habitat où des espèces en péril peuvent prospérer, et peuvent aussi faire partie d'un corridor écologique plus grand. Même de petites zones, lorsque reliées, peuvent avoir des avantages importants** », ajoute Richard.

Pour Carol et Walter, faire don de Cherry Meadows grâce au Programme des dons écologiques était une décision extrêmement significative. « **Ça nous soulage vraiment. Nous savons que la terre sera protégée de façon perpétuelle et qu'elle sera sous la garde de CNC.** »

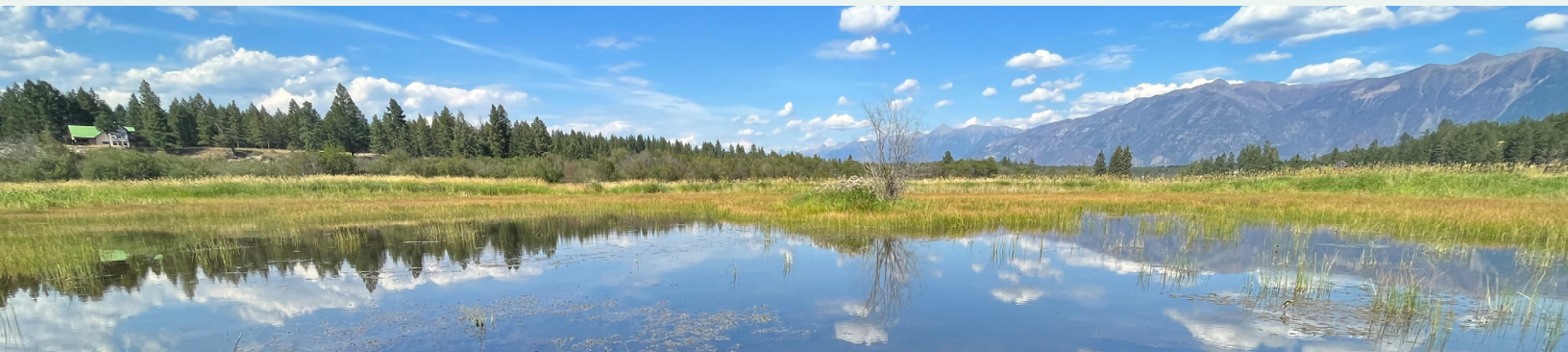
Possédez-vous une terre qui contient un habitat naturel, comme une forêt, une prairie, un milieu humide ou un rivage? Souhaitez-vous la protéger pour les générations futures?

Grâce au Programme des dons écologiques du gouvernement du Canada, les propriétaires fonciers peuvent faire don de leur terre ou d'un intérêt foncier partiel (par exemple, une servitude de conservation) à un organisme bénéficiaire admissible qui la protégera à perpétuité, comme une fiducie foncière, un organisme de conservation ou un gouvernement. Outre la tranquillité d'esprit que procure la protection à perpétuité des terres, les donateurs peuvent bénéficier d'avantages fiscaux importants, notamment l'élimination de l'impôt sur les gains en capital.

Pour plus d'informations, visitez le site Web du Programme des dons écologiques à l'adresse suivante:

www.canada.ca/dons-ecologiques

Photo : Richard Klafki



No de cat. : En14-563/6-2025F-PDF

ISBN : 978-0-660-79148-7

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, 2026.

Also available in English